

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200213-020**

**du 13 février 2020**

**n°020**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 30 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

**POUVOIRS ( 6 ) :**

1. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
2. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
3. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
4. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
5. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
6. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MERY

**EXCUSES ( 3 ) :** M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

**Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN**

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Avenant n°2 au marché M18-60V pour l'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et son CCAS**

*La commune de Châtellerault a notifié le contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire le 6 août 2018. Un avenant est nécessaire pour modifier la liste des sites couverts par le contrat de maintenance et y ajouter le logement rue de Verdun. Le montant des nouvelles prestations P2/P3 est intégré au contrat, suivant détail précisé dans l'avenant. Cet avenant génère une augmentation du montant total H.T. du marché de l'ordre de 2,83 %, soit environ 3155 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux groupements de commandes,

**VU** l'article R 2124-2 du Code de la commande publique relatif aux appels d'offres,

**VU** l'article R 2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de marchés,

**VU** la délibération n° 27 du conseil municipal du 5 avril 2018, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, Grand Châtellerault (Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault,

**VU** la délibération n° 44 du conseil municipal du 22 mai 2019, relative à l'avenant n°1 au marché M18-60 V,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200213-020**

**du 13 février 2020**

**n°020**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** qu'un avenant au marché est nécessaire pour intégrer un nouveau site et pour permettre le versement des sommes correspondant au P2 et au P3,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 au marché M18-60 V – lot 1 du contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant à qui le marché a été notifié, à savoir la société Dalkia, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à la majorité**

- POUR : 30
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 6 F. MERY (+1 pouvoir), C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ, P. BARAUDON
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation.  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

